

PRÉDÉCLARATION Assurance crédit

Données confidentielles pour une offre sans engagement

Les réponses fournies aux questions ci-après doivent être complètes et conformes à la vérité. Si un contrat est conclu, la prédéclaration fait partie intégrante des contrats d'assurance crédit et protection juridique. Si des faits importants sont omis ou communiqués de façon inexacte (réticence) dans la prédéclaration, l'assureur est en droit de dénoncer le contrat. En outre, si le fait qui a été l'objet de la réticence a influé sur la survenance ou l'étendue d'un sinistre, l'assureur n'est pas tenu de fournir des prestations pour les sinistres déjà survenus (art. 6 de la loi fédérale sur le contrat d'assurance). Si un fait important communiqué dans la prédéclaration subit des modifications au cours de l'assurance et qu'il en découle une aggravation essentielle du risque, vous êtes tenu de l'annoncer immédiatement par écrit à Zurich.

1. Notre entreprise

Raison sociale

Rue

NPA, localité

Fax

Interlocuteur/fonction

Téléphone

Site Internet

E-mail

Tous les montants indiqués ci-dessous sont libellés en

CHF EUR USD

2. Activité commerciale

Notre programme de production, livraison et/ou prestations

3. Structure des acheteurs

	% du chiffre d'affaires	Branches
Industrie		
Commerce de gros		
Commerce de détail		
Prestataires de services		
Autres		
Exemple		
Industrie	100	Industrie chimique, industrie pharmaceutique

4. Répartition du chiffre d'affaires et des créances en suspens

	Chiffre d'affaires (en milliers)	Créances en suspens (en milliers)
Chiffre d'affaires intégral du dernier exercice clôturé au		
Part du chiffre d'affaires non assurable: sociétés de droit public, sociétés du groupe, particuliers, chiffre d'affaires en espèces		
Chiffre d'affaires assurable/créances assurables		

Développement des ventes		
Chiffre d'affaires de l'année écoulée	Prévisions du chiffre d'affaires pour l'année courante	Prévisions du chiffre d'affaires de l'an prochain

Créances ouvertes à la fin des 4 derniers trimestres			
1. Trimestre	2. Trimestre	3. Trimestre	4. Trimestre

5. Répartition du chiffre d'affaires par pays

Pays	Nombre de clients	Chiffre d'affaires (en milliers)	Créances moyennes (en milliers)

6. Structure des débiteurs

Créances (en fin de mois) (en milliers)	Nombre de clients	Total des créances (en milliers)
< 10		
10 à 25		
25 à 100		
> 100		
Total		

7. Nos 5 principaux acheteurs et le montant maximum des créances ouvertes envers eux-ci

Raison sociale	Localité	Pays	Chiffre d'affaires annuel (en milliers)	Créances maximales (en milliers)

Alternativement voir annexe

8. Défaillances intervenues ces trois dernières années et durant l'exercice en cours

Exercice	Nombre	Créances au moment de la cessation de paiement (en milliers)
Année <input type="text"/>		
Année <input type="text"/>		
Année <input type="text"/>		
Exercice en cours		
Défaillances imminentes		

dont principales défaillances individuelles

Raison sociale	Localité	Pays	Année	Défaillance (en milliers)

Défaillances imminentes

Raison sociale	Localité	Pays	Créances actuelles à recouvrir (en milliers)

9. Gestion des risques débiteurs dans l'entreprise

9.1 Examen de la solvabilité

Pour les nouveaux clients

Pour les clients habituels

Mesures supplémentaires

9.2 Conditions de paiement

Nos délais de paiement dans le cadre de nos activités ordinaires sont de:

jours à l'échelle nationale (CH + LI) et

jours à l'étranger

L'encaissement des paiements intervient en moyenne dans les

jours à l'échelle nationale (CH + LI) et

jours à l'étranger.

Nous acceptons des délais de paiement d'au maximum

jours à l'échelle nationale (CH + LI) et

jours à l'étranger.

9.3 Date de facturation

- à la livraison
- dans la semaine qui suit la livraison
- jusqu'à la fin du mois
- modalités de facturation individuelles suivantes

9.4 Procédure de sommation

- procédure de sommation individuelle
- procédure de sommation automatique
- procédure de sommation par un prestataire: si oui, par qui?

9.5 Délais de sommation et procédure de recouvrement

La première sommation est envoyée au plus tard

jours après l'échéance.

La deuxième sommation est envoyée au plus tard

jours après l'échéance.

Les sommations suivantes (nombre) sont envoyées tous les

jours.

Combien de jours après l'expiration du délai les livraisons sont-elles arrêtées?

jours.

Transmission du dossier au service des recouvrements au plus tard

jours après l'échéance.

Transmission du dossier pour mise aux poursuites au plus tard

jours après l'échéance.

10. Contrats existants

Existe ou a existé:	Oui	Non	Depuis	Auprès de	Échéance
Contrat d'assurance crédit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Contrat d'affacturage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

11. Assurance protection juridique

Désirez-vous une assurance complémentaire protection juridique de l'Orion Protection Juridique SA pour les créances contestées?

- oui non

Avez-vous déjà reçu un refus de couverture ou une résiliation d'un contrat d'une assurance de protection juridique?

non

Si oui, de quelle société? Raison?

12. Déclaration finale et signature

La personne soussignée demande à Zurich et l'Orion Protection juridique SA (Orion) de lui soumettre une offre sans engagement pour la souscription d'une assurance crédit et assurance protection juridique sur la base des indications ci-dessus. Elle accepte qu'en cas de conclusion, la prédéclaration fasse partie intégrante du contrat d'assurance. La personne soussignée déclare avoir répondu en toute conscience aux questions du présent document. Elle confirme également l'exactitude des faits importants qu'il contient concernant le risque. Elle s'engage à annoncer à Zurich tout changement intervenant avant le début de la couverture d'assurance définitive.

La personne soussignée autorise Zurich et Orion à traiter les données issues de la documentation contractuelle ou de l'exécution du contrat. Cette autorisation porte en particulier sur la conservation physique ou électronique des données, l'utilisation des données pour la détermination de la prime, l'évaluation des risques, le traitement des cas d'assurance, les évaluations statistiques et le marketing. Dans la mesure nécessaire, Zurich et Orion peuvent transmettre ces données pour traitement aux tiers participant à l'exécution du contrat en Suisse ou à l'étranger, en particulier aux coassureurs et aux réassureurs, ainsi qu'aux sociétés suisses ou étrangères de Zurich Financial Services (ZFS). La personne soussignée déclare accepter que les indications fournies dans la prédéclaration soient transmises aux sociétés Zurich Insurance plc, succursale pour l'Allemagne et Zürich Service GmbH (ZSG), toutes deux domiciliées à Francfort-sur-le-Main/Allemagne, pour qu'elles soient traitées dans le cadre du contrat.

En outre, Zurich et Orion sont habilités à demander tous les renseignements nécessaires auprès de services officiels ou de tiers. Cette autorisation est valable indépendamment de la conclusion du contrat. La personne soussignée a le droit de demander à Zurich et Orion les renseignements prévus par la loi relatifs au traitement des données qui la concernent.

Lieu et date

Signature légale et cachet de la société